

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain

Commune de LOURCHES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES s'est réuni à la maison des Associations, lieu de ses séances ordinaires, sous la Présidence de Madame Dalila DUWEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS :

MME D. DUWEZ-GUESMIA, MAIRE

MR D. FABRE, MME L. DEHON-DE CARVALHO, MR M. VASSEUR, MME A. LEGRAND-MORIVAL, MME I. CATTIAUX,
MR R. FOGAL – ADJOINT(E)S AU MAIRE

MME F. LECAT-HUMERY, MR J.R. BIHET, MR D. GREGOR, MR M. DUHEM, MR T. WOUTERS, MME C. BIHYA-
BENALLAL, MME V. VOILLOT,
MME P. CARLIER-BODA, M. Y. SOULA, MME L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER,

CONSEILLER(ERE)S MUNICIPAUX(LES)

Excusés avec pouvoir :

MR S. DUVIVIER POUVOIR A MR R. FOGAL

MME M. JANKOWSKI-FOGAL POUVOIR A MR D. FABRE

MME M. COULON-TERROUCHE POUVOIR A MME L. DEHON- DE CARVALHO

MR F. GUESMIA POUVOIR A MME V. VOILLOT

MR P. CARTIERRE POUVOIR A MME D. DUWEZ-GUESMIA

Excusés :

MME S. WOUTERS-LANDRAGIN, MME F. DRUMONT-MEHADJI

ABSENTS :

MME S. DELSART-DEGAND, MR A. TISON, MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI

Secrétaire de séance : Mme V. VOILLOT

Date de convocation	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
4 avril 2023	4 avril 2023	27	17	5	22

N°2023/024

Objet : Réactualisation des tarifs des concessions - Cimetière

Rubrique : FINANCES LOCALES
S/Rubrique : Décisions budgétaires
Rapporteur : Michel VASSEUR

Par délibération n° 2022/034 en date du 12 avril 2022, le Conseil Municipal de la Ville de LOURCHES a procédé à une réactualisation des tarifs des concessions, des divers droits et redevances du cimetière.

Pour rappel en 2022, les tarifs s'établissaient comme suit :

Nature du service	Nouveaux tarif
Concession de terrain de 30 ans (au m ²)	77,00 €
Concession de terrain de 50 ans (au m ²)	153,00 €
Acquisition d'une case au columbarium	1 000,00 €
Concession case au columbarium 30 ans	77,00 €
Cavurne de 30 ans	77,00 €
Cavurne de 50 ans	153,00 €
Caveau d'attente	<ul style="list-style-type: none">• 1^{er} mois (indivisible) : 20,00 €• 2^{ème} et 3^{ème} mois : 1,50 €/jour• A partir du 4^{ème} mois : 2,00 €/jour

Monsieur le Rapporteur propose une nouvelle révision de ce tarif dans le cadre de l'examen du budget 2023.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer à nouveau sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Code des opérations funéraires

Vu la délibération du Conseil Municipal de LOURCHES n° 2015/57 portant fixation des tarifs des cavurnes

Vu la délibération du Conseil Municipal de LOURCHES en date du 12 avril 2016 portant révision des tarifs des cavurnes

Vu la délibération du Conseil Municipal de LOURCHES en date du 12 avril 2016 portant révision des tarifs des concessions, des divers droits et redevances de cimetière

Vu la délibération n° 2017/36 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2017 portant révision des tarifs des

concessions, des divers droits et redevances de cimetière

Vu la délibération n° 2017/43 du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2017 portant réactualisation des tarifs des concessions, des divers droits et redevances de cimetière

Vu la délibération n° 2018/18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2018 portant réactualisation des tarifs des concessions, des divers droits et redevances de cimetière

Vu la délibération n° 2019/32 en date du 15 avril 2019 portant réactualisation des tarifs des concessions, des divers droits et redevances de cimetière

Vu la délibération n° 2021/018 en date du 13 avril 2021 portant réactualisation des tarifs des concessions, des divers droits et redevances de cimetière

Vu la délibération n° 2022/034 en date du 12 avril 2022 portant réactualisation des tarifs des concessions, des divers droits et redevances de cimetière

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances Locales en date du 4 avril 2023

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2023, de la nouvelle tarification suivante :

Nature du service	Nouveaux tarifs
Concession de terrain de 30 ans (au m ²)	80,00 €
Concession de terrain de 50 ans (au m ²)	160,00 €
Acquisition d'une case au columbarium	1 000,00 €
Concession case au columbarium 30 ans	80,00 €
Cavurne de 30 ans	80,00 €
Cavurne de 50 ans	160,00 €
Caveau d'attente	<ul style="list-style-type: none">• 1^{er} mois (indivisible) : 21,00 €• A partir du 2^{ème} mois : 2,00 €/jour

Une modification des tarifs ne pourra intervenir que sur délibération du Conseil Municipal.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Adopté à l'unanimité

Vote

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,



D. DUWEZ - GUESMIA

Publiée le 12 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20230411-D24_2023-DE